

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-369-1927 Permissions.

n° 72-369-1927

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 août 1927

Numéro JO
n° 369 du 31/08/1927

Date du numéro
31 août 1927

TEXTE INTÉGRAL

une permission d'absence de vingt Jours, à compter du 4 septembre 1927, est accordée à M. Bassières, commis principal des secrétariats généraux, pour en jouir à Diré-Daoua (Abyvssinie), Pendant l'absence du titulaire, les fonctions de chef du 3e bureau seront assurées par M. Rivière, adjoint des services civils, en service aux travaux publics.